



**Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal
du Mercredi 24 juillet 2013**

Etaient présents :

Gérard BRIE - Daniel BRULET - Francis COMBEL - Jean-Bernard CUENOT – Hervé DUBOIS-DUNILAC – Alain JACQUOT - Pierre JOUFFROY – Jacques LOUVET - Marinette MASSON – Jean-Luc PAUTHIER – Christian TRONCIN.

Absents sans pouvoir : Dominique FIATTE et Cécile DORBON.

Absent avec pouvoir : Daniel ANGUENOT avec pouvoir à Hervé DUBOIS.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente.

1. Mise en séparatif du Petit Roulans : attribution des travaux

Délibération n° 33

Le Maire rend compte de la réunion de la commission d'appel d'offres qui a eu lieu le 15 juillet écoulé. 4 entreprises ont répondu à la consultation relative à la mise en séparatif du Petit Roulans.

Après analyse des offres, le conseil municipal décide d'entériner à l'unanimité la décision de la commission d'appel d'offres en retenant pour l'opération précitée l'entreprise la mieux disante soit :

ROULANS T. P. pour 69 995,88 € ht.

2. Révision du loyer du bail de la gendarmerie

Délibération n° 34

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature d'un avenant pour révision du loyer du bail de la brigade de gendarmerie sur une base de 44 380,20 €/an à compter du 01/08/2013 et mandate le Maire à cet effet.

3. Adhésion à l'AUDAB

Délibération n° 35

La commune va sans doute devoir procéder à la mise en conformité de son P. L. U. pour tenir compte des prescriptions du S. C. O. T. (schéma de cohérence territoriale). A cet effet, l'assemblée accepte à l'unanimité son adhésion à l'AUDAB (Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon) pour une mission de conseil et d'assistance : coût annuel : 280 €.

Liste des délibérations :

- Mise en séparatif du Petit Roulans : Attribution des travaux,
- Révision du loyer du bail de la gendarmerie,
- Adhésion à l'Audab.

